

SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Daniel Meunier.

Monsieur le maire Steven Neil est absent.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2 Approbation des procès-verbaux des séances du 8 août et du 29 août 2023
 - 3 Approbation des comptes et transferts
 - 4 Rapport des dépenses autorisées
 - 5 Correspondance
 - 6 Administration
 - 6.1 Hausse de la valeur assurable des assurances municipales**
 - 6.2 Achat et installation d'un système CVC (chauffage, ventilation, climatisation) pour le garage municipal**
 - 6.3 Achat et installation de portes doubles extérieures au pavillon Gilles-Giroux**
 - 6.4 Adoption – règlement numéro 2023-03 modifiant le règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle**
 - 6.5 Nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire - appui aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire et demande d'ajustements pour la MRC de Brome-Missisquoi**
 - 7 Urbanisme
 - 7.1 Poste – inspecteur municipal - désignation**
 - 8 Voirie
 - 8.1 Décompte progressif et acceptation provisoire – appel d'offres 2023-12 – remplacement de ponceau sur la rue Yves**
 - 8.2 Appel d'offres 49997TT projet de réfection du chemin Miltimore – adjudication**
 - 8.3 Adjudication – offre de service professionnel de surveillance – projet de réfection du chemin Miltimore**
 - 9 Eaux usées et eau potable
 - 10 Environnement
 - 11 Sécurité publique
 - 12 Loisirs et culture
 - 12.1 Appui au Cercle des Fermières d'Adamsville pour une demande de subvention**
 - 13 Varia
 - 14 Période de questions
 - 15 Levée de l'assemblée
-

2023-179
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2023-180
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 8 AOÛT ET DU 29 AOÛT 2023

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances du 8 août et du 29 août 2023.

2023-181
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement, avec une réserve exprimée par Gisèle Thériault et Mireille Guay pour la facture du fournisseur 9486-3701 Québec inc., d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 369 520,03 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	280.82 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	2 020.92 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 662.30 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	7 320.93 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	17 320.45 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	171.59 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337.33 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	1 320.38 \$
Beneva	Assurances collectives pour les mois de septembre	2 272.95 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	2 242.10 \$
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 859.38 \$
Industrielle Alliance	Contribution mensuelle au REER de l'employé	785.36 \$
Pitney Works ltée	Fourniture de timbres pour la timbreuse	230.95 \$
9486-3701 Québec inc.	Service de foodtruck pour la fête municipale	2 993.72 \$
Gestion de projets environnementaux Akvo inc.	Services professionnels pour la préparation et gestion d'un appel d'offres - eau potable secteur Guay	7 862.22 \$
Groupe Conseil Brieau 2011 inc.	Service Office 365 de juillet et appel de service pour problème de l'application Outlook sur le poste de l'inspecteur adjoint	357.12 \$
Bell Habitations inc.	Services professionnels en matière de gestion contractuelle pour le mois d'août	3 650.46 \$
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque	176.09 \$
Groupe CT inc.	Relevé de compteur - photocopieur Canon	24.19 \$
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	172.00 \$
Enviro 5 inc.	Service de vidange de fosses septiques	30 355.70 \$
Enviro Connexions	Service de traitement des matières recyclables pour les mois de juillet	1 575.40 \$

Enviroclimat inc.	Appel de service pour problème air climatisé à l'hôtel de ville	123.21 \$
Patrick Ewing	6 de 6 vers. contrat tonte de gazon des terrains municipaux (résol. 2022-261) et service ponctuel de marquage des lignes du terrain de soccer et service horaire pour l'entretien et réparation des équipements de parc	4 557.22 \$
Les Entreprises Bourget inc.	Fourniture et épandage d'abat -poussière	21 840.76 \$
Fondation de l'Hôpital BMP	Don activité Oktoberfest 2023 (résol. 2023-156)	1 500.00 \$
Gestim	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection	5 484.31 \$
Gestion Vincent & Limoges inc.	Service intermunicipal de camp de jour - Gestion et animation été 2023 - 3e vers. Final	692.16 \$
Groupe SOMR inc.	Fourniture de cadres métalliques et tablette pour rangement des archives	2 805.39 \$
Installations Électriques Claude Gougeon	Fourniture et installation d'une prise électrique extérieure pour frigo vert et installation de prise extérieure au pavillon Gilles-Giroux	1 974.05 \$
Les imprimés Shefford	Préparation d'un panneau en 4 couleurs et infographie pour le pont Decelles-Fortin	510.89 \$
Madelyn Marcoux	Service professionnel en gestion documentaire et archives	1 632.65 \$
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux et réparation d'une crevaison	949.39 \$
Papeterie Cowansville inc.	Fourniture de papeteries	268.30 \$
Petite Caisse	Renflouement de la petite caisse	277.46 \$
Pitney Bowes Canada	Fourniture d'une cartouche d'encre pour la timbreuse	160.94 \$
Guyline Poudrier	Remboursement de frais de juillet et août	84.30 \$
R.I.G.M.R.B.M	Service d'élimination des déchets pour le mois de juillet	5 502.08 \$
Roger Dion & Fils 2006 inc.	Service de nivelage des chemins municipaux et travaux correctifs pour affaissement de l'accotement sur le chemin Choinière	15 385.09 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de septembre	21 947.84 \$
Entretien Stenapro inc.	Service d'entretien ménager pour le mois d'août	1 965.84 \$
Signalisation de l'Estrie inc.	Fourniture de plaquettes numéro civique et accessoires	2 832.38 \$
Sintra inc.	Fourniture et pose d'asphalte pour rapiéçage et recouvrement partiel des chemins	86 334.33 \$
Tetra Tech Qi inc.	Services professionnels pour la préparation d'un mandat pour le chemin Hallé est et Nord	1 816.61 \$
Top Location inc.	Service de réparation de la débroussailleuse et fourniture de sel pour le traitement de l'eau potable	417.25 \$
Tite Frette	Fourniture de bière pour la fête municipale	410.10 \$
Vignoble Bromont	Fourniture de vin pour la fête municipale	248.35 \$
Ville de Bromont	2e versement entente tripartite	61 710.50 \$

Sous-total des déboursés **327 423.76 \$**

Autres déboursés pour approbation :

Salaires des employés et traitement des élus pour le mois d'août 41 933.26 \$

Service aux entreprises Desjardins Frais fixes mensuels 130.00 \$

Frais mensuels pour le terminal Interac Global 33.01 \$

Total des déboursés **369 520.03 \$**

2023-182
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2023-183
CORRESPONDANCE

2023-184
ADMINISTRATION
HAUSSE DE LA VALEUR ASSURABLE DES ASSURANCES MUNICIPALES

ATTENDU la hausse importante de la valeurs des actifs de la municipalité de Brigham, due en partie à l'influence du contexte inflationniste des derniers trimestres, ce qui implique que notre police d'assurance ne reflète plus la réalité de nos avoirs;

ATTENDU QU'en conséquence il y a pertinence d'ajuster la valeur assurable de ces actifs auprès de FQM Assurances afin que notre couverture reste complète ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le directeur général à retenir les services d'un professionnel ayant le mandat de la réévaluation des actifs de la Municipalité, d'ajuster notre police d'assurance afin qu'elle reflète bien la réalité de nos avoirs pour que notre couverture reste complète;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-185
ADMINISTRATION
ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME CVC (CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION)
POUR LE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions à trois (3) fournisseurs de services concernant l'installation d'un système CVC (chauffage, ventilation, climatisation) pour le garage municipal;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions valides pour l'installation d'un système CVC (chauffage, ventilation, climatisation) pour le garage municipal;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la plus basse proposition conforme pour des travaux d'installation d'un système CVC (chauffage, ventilation, climatisation) pour le garage municipal dans le cadre de l'appel de proposition 2023-23, soit la proposition de Enviro Climat au montant global estimé de 14 596.08 \$, taxes incluses;
- d'autoriser le retrait et la disposition de l'ancienne installation, incluant la fournaise;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité et le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-186
ADMINISTRATION
ACHAT ET INSTALLATION DE PORTES DOUBLES EXTÉRIEURES
AU PAVILLON GILLES-GIROUX

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions à deux (2) fournisseurs de services concernant l'achat et l'installation de portes doubles extérieures pour le pavillon Gilles-Giroux;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions valides pour l'achat et l'installation de portes doubles extérieures pour le pavillon Gilles-Giroux;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de Fenêtre Belle Vue Inc. pour l'achat et l'installation de portes doubles extérieures pour le pavillon Gilles-Giroux au montant global estimé de 13 212,15 \$, taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité et le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-187
ADMINISTRATION
ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-02 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE suivant l'article 938.3.1.1 du Code municipal le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation décrète les seuils et les plafonds impactant les règles de passation de contrats, qui sont en conséquence ponctuellement révisés, la municipalité de Brigham devant au même rythme ajuster sa propre réglementation en gestion contractuelle afin de se plier à la Loi;

ATTENDU QUE pour cette raison il est pertinent d'amender le règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle afin que la réglementation municipale en matière de gestion contractuelle s'ajuste automatiquement aux décrets ministériels afin d'alléger sa production réglementaire tout en respectant le cadre de la Loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser certaines modalités de l'adjudication des contrats et du pouvoir de délégation en matière de travaux municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 29 août 2023 et qu'un projet a été déposé à la même séance;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le *Règlement numéro 2023-03 modifiant le règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle*.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée, son coût, son financement et les modifications entre le projet et l'adoption finale de ce règlement.

Des copies de ce règlement sont à la disposition du public à la présente séance et une copie a également été mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseil de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 2018-02 est modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le troisième attendu du règlement 2018-02 est remplacé par le suivant :

Attendu que ce règlement prévoit des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins que le seuil décrété par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation suivant l'article 938.3.1.1 du Code municipal, pouvant varier selon des catégories de contrat déterminées suivant l'article 938.1.2 al. 4 du Code municipal;

ARTICLE 3 :

L'article 11 de ce règlement est modifié par l'ajout des paragraphes suivants :

e) Clause d'ajustement automatique des valeurs repères et plafond

Les valeurs repères sont automatiquement ajustées proportionnellement et les plafonds ajustés entièrement en fonction des seuils décrétés par le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation suivant l'article 938.3.1.1 du Code municipal.

f) Pouvoir d'octroi de contrats lorsqu'un premier contrat a été accordé en vertu du règlement sur la gestion contractuelle.

Malgré les valeurs repères fixées, lorsqu'un premier contrat a été octroyé de gré à gré ou sur proposition dans le cadre d'un projet, un autre contrat peut être octroyé de gré à gré au même contractant si l'ensemble des contrats comporte une dépense totale sous le seuil décrété par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

g) Délégation de pouvoir en matière de travaux municipaux autorisés

Nonobstant les limites de montant des dépenses autorisées par le règlement 08-12 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, il est délégué au directeur général et à la directrice générale adjointe le pouvoir d'autoriser, sur avis des ingénieurs, des modifications, avis de changement, directives de chantier et autres décisions similaires dans le cadre de travaux autorisés suite à un contrat octroyé de gré à gré, sur proposition ou par appel d'offre public.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté à Brigham, ce 5 septembre 2023.

Steven Neil
Maire

Me Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

2023-188
ADMINISTRATION
NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
APPUI AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DEMANDE D'AJUSTEMENTS POUR LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a présenté le 6 juin 2022 la toute première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, a lancé le 1^{er} mai 2023 les consultations concernant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'un document proposant un projet préliminaire de nouvelles orientations a été préparé et soumis pour consultation, laquelle se clôturera le 31 août 2023;

CONSIDÉRANT que suite à la lecture et l'analyse du document, la MRC de Brome-Missisquoi exprime son soutien à la démarche de consultation et accueille avec faveur les ambitions des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs liés à la publication des OGAT est de renforcer la collaboration avec les municipalités et de mieux prendre en compte les particularités territoriales;

CONSIDÉRANT que les MRC sont réparties en cinq groupes afin de tenir compte des particularités territoriales et d'ajuster certaines attentes gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi est actuellement classée dans le groupe C (en périphérie de Montréal) avec notamment les MRC soumises à l'orientation 10;

CONSIDÉRANT que les critères de sélection de la MRC pour être incluse dans le groupe C, qui exigent que la MRC soit en partie située dans la zone d'influence métropolitaine (ZIM) forte ou contiguë à des MRC incluses en totalité ou en partie dans la RMR de Montréal, ne reflètent pas la réalité territoriale dominante de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite clairement exprimer que sa présence dans le groupe C et les attentes qui y sont associées ne reflète pas les particularités territoriales de manière appropriée, en comparaison avec la plupart des autres MRC du groupe C, notamment en ce qui concerne les attentes aux sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3 concernant la gestion de l'urbanisation;

CONSIDÉRANT que l'intégration de la MRC de Brome-Missisquoi dans le groupe D, avec les attentes qui lui sont associées, correspondrait davantage à ses spécificités territoriales;

CONSIDÉRANT que les MRC limitrophes de La Haute-Yamaska et de Memphrémagog appartiennent au groupe D et partagent des caractéristiques et un contexte similaires, que ce soit en termes de localisation géographique ou du caractère touristique et de villégiature;

CONSIDÉRANT que le 8 juillet 2021 le gouvernement du Québec officialisait le transfert de la MRC de Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska vers la région administrative de l'Estrie notamment pour des raisons d'appartenance territoriale;

CONSIDÉRANT la présence dans Brome-Missisquoi de trois villes comptant plus de 10 000 habitants, dont Cowansville qui dépasse les 15 000 habitants, totalisant ainsi plus de 40 000 habitants, ce qui pourrait être considéré comme un critère pertinent pour son inclusion dans le groupe D;

CONSIDÉRANT que la MRC présente une situation multipolaire avec la présence de six villes jouant un rôle socioéconomique crucial au sein du territoire en y offrant divers services, renforce également l'importance de l'application de la note 10 dans l'attente de la section 4.2.1 pour notre territoire;

CONSIDÉRANT le caractère touristique et de villégiature de la MRC de Brome-Missisquoi, qui se rapproche davantage de la MRC Memphrémagog que des MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal et de ses environs;

CONSIDÉRANT que la majorité des attentes du groupe D s'appliquent principalement aux pôles principaux, et que nous estimons que la situation multipolaire de la MRC répondrait aux attentes gouvernementales;

CONSIDÉRANT que l'attente concernant la répartition des besoins prévisibles en espace en fonction de l'organisation spatiale et des caractéristiques territoriales (attente section 4.2.1) est également une obligation pour le groupe D;

CONSIDÉRANT que l'obligation stricte de combler la croissance par les périmètres urbains (attente section 4.2.3) ne tient pas compte des particularités territoriales de la MRC relative à la présence de plusieurs regroupements significatifs;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite bénéficier d'une certaine souplesse, que procure le groupe D, quant à l'application des exigences de l'attente de la section 4.2.2, en prenant en considération les spécificités de son territoire, notamment les infrastructures, la disponibilité des ressources et les caractéristiques des systèmes naturels;

CONSIDÉRANT que la MRC adhère aux objectifs liés à la gestion de l'urbanisation, notamment en privilégiant le développement en priorité vers les périmètres urbains;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un Plan régional des milieux naturels ambitieux et mis en place un règlement de contrôle intérimaire visant à renforcer l'interdiction d'ouverture de rue et de projet d'ensemble dans les secteurs visés par des milieux forestiers d'intérêt de niveau 1;

CONSIDÉRANT l'énoncé de vision stratégique de la MRC : « La MRC de Brome-Missisquoi s'engage à offrir un Espace naturel habité dynamique et innovant. »;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- De demander à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest:
 - 1) Que la MRC de Brome-Missisquoi soit transférée du groupe C au groupe D, étant donné que sa situation multipolaire et ses caractéristiques territoriales s'apparentent davantage aux MRC du groupe D. Cette reclassification permettrait une meilleure adéquation des attentes gouvernementales avec les réalités régionales et locales;
 - 2) D'accorder une attention particulière aux particularités territoriales de la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre des consultations en cours jusqu'au 31 août 2023, afin d'assurer une prise en compte adéquate de ses spécificités dans les orientations finales de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;
 - 3) Qu'après la période de consultation, la MRC de Brome-Missisquoi souhaite être contactée afin de collaborer activement sur ce dossier.
- De demander l'appui des municipalités locales de la MRC.
- De transmettre la résolution à madame Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie.

2023-189
URBANISME
POSTE – INSPECTEUR MUNICIPAL - DÉSIGNATION

ATTENDU le départ de madame Diane Mani et de monsieur Keven Lussier à titre d'inspecteurs municipaux;

ATTENDU l'affectation de nouveaux inspecteurs et/ou responsables suivant le courriel de Gestim daté du 1^{er} septembre 2023;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de désigner monsieur Samuel Cartier et madame Anne-Marie Pariseault inspecteurs municipaux pour agir comme inspecteur en bâtiment, personne désignée, officier responsable, représentant désigné, fonctionnaire désigné ou autre appellation équivalente telle que défini comme la personne responsable de l'application de la législation ou de la réglementation municipale en vertu de celles-ci;
- d'autoriser le directeur général et le secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-190
VOIRIE
DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION FINALE – APPEL D'OFFRES 2023-12 -
REMPLACEMENT DE PONCEAU SUR LA RUE YVES

ATTENDU l'appel d'offre 2023-12 pour le remplacement de ponceau de la rue Yves;

ATTENDU la résolution d'adjudication 2023-141;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX Innov de procéder au paiement suivant le certificat de réception provisoire des ouvrages daté du 16 août 2023;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement, suivant le certificat de réception provisoire, au montant de 39 367,43 \$, taxes incluses à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay Inc. pour le remplacement de ponceau de la rue Yves;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non-affecté de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-191
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 49997TT
PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN MILTIMORE – ADJUDICATION

ATTENDU la nécessité sur le chemin Miltimore de corriger des zones avec des instabilités en y effectuant des travaux de drainage et de réhabilitation de la chaussée incluant l'addition d'une tranchée drainante et la décohesion et amendement de la structure de la chaussée;

ATTENDU que la municipalité de Brigham s'est prévalué du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec* en se dotant par le règlement numéro 2021-07 (règlement parapluie) d'un emprunt temporaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu sept (7) soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2023-15 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT DE LA SOUSSION TAXES INCLUSES
Roger Dion & fils	657 657.00 \$
Excavation Désourdy	719 053.65 \$
G. Ménard Aménagement Paysager inc.	550 241.61 \$
Gestion Dexsen inc.	560 238.68 \$
Bertrand Ostiguy	768 033.00 \$

J. A. Beaudouin Construction Ltée	506 356.92 \$
Excavation St-Pierre Tremblay inc.	574 053.13 \$

Il est proposé par Philippe Dunn appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la plus basse soumission conforme, pour des travaux de réfection sur le chemin Miltimore dans la cadre de l'appel d'offres 49997TT, soit la soumission de J. A. Beaudouin Construction Ltée au montant de 506 356.92 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, en partie selon les modalités du règlement parapluie numéro 2021-07, par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que par le volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-192
VOIRIE
ADJUDICATION
OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE SURVEILLANCE
PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN MILTIMORE

ATTENDU la résolution d'adjudication 2023-191;

ATTENDU l'offre de service de Tetra Tech QI inc. datée du 24 août 2023;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 27 950 \$ plus taxes pour les services professionnels de surveillance des travaux concernant la réfection du chemin Miltimore;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, en partie selon les modalités du règlement parapluie numéro 2021-07, par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que par le volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-193
LOISIRS ET CULTURE
APPUI AU CERCLE DES FERMÈRES D'ADAMSVILLE POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE le Cercle des fermières accueille une cinquantaine de membres de Brigham et de Bromont;

ATTENDU QUE le Cercle des fermières a pour mission de préserver et de promouvoir notre patrimoine culturel, et permet à ces personnes de se rencontrer, de partager leurs connaissances, de créer et d'acquérir un enrichissement de vie aux aînés;

ATTENDU QUE pour maintenir et augmenter la participation de ses membres le Cercle des Fermières d'Adamsville a besoin de renouveler et d'améliorer ses immobilisations (métiers à tisser, accessoires de métiers à tisser, matériel informatique) et de ressources pour apprendre et transmettre de nouvelles techniques;

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Mireille Guay et résolu d'appuyer le cercle des fermières d'Adamsville dans leur demande pour recevoir une subvention du gouvernement fédéral par le Programme nouveaux horizons pour les aînées (PNHA) afin d'améliorer leurs immobilisations et les ressources pour apprendre et transmettre de nouvelles techniques.

**2023-194
VARIA**

**2023-195
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

**2023-196
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h00.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier